



Compte rendu de réunion N°12 du Comité « Démocratie participative - Communication					Présence	Diffusion	Conv. Proch. Réunion
Du Vendredi 22 octobre 2021 à 15h00 à la Mairie de Tournefeuille							
	Nom	Tél	Fax	E-mail			
<i>Elus de la Mairie de LHERM</i>	Elus de LHERM						
	M. BRUSTON Joel			joel.bruston@mairie-lherm.fr	X	X	X
	Mme NOUNIS Anne-Marie			anne-marie.nounis@mairie-lherm.fr	X	X	X
	M. MICLO Olivier					X	X
	Mme BOYE Brigitte					X	X
	Mme BOULP Lauriane					X	X
	M. Philippe GAURIER					X	X
	Mme RABARJAONA Ludivine					X	X
	M. GIL Gilbert					X	X
	Mme SOBIERAJEWICZ Fatiha					X	X
Mme VERGNHES Sylvia					X	X	
Mme LEFEBVRE Nadège					X	X	
<i>Citoyens</i>	<i>Mme SERVAIN Audrey</i>					X	X
	<i>M. NOEL Olivier</i>					X	X
	<i>Mme GIRARD Anne-Marie</i>					X	X
	<i>Mme JOUANNE Peggy</i>					X	X
	<i>Mme BABI Catherine</i>					X	X
	<i>M. LOUBINOUX Bernard</i>					X	X
	<i>Mme SAEZ Agathe</i>					X	X
	<i>M. MARCE Hervé</i>					X	X
	<i>Mme BEIGBEDER Karine</i>					X	X
<i>Autres intervenants</i>	<i>Mairie de Tournefeuille</i> <i>Mme MEIFFREN Isabelle</i> <i>Mme STASKIEWICZ Laurence</i> <i>+ 4 porteurs de projets</i>				X		

Prochaine réunion :

Mercredi 17 novembre à 20H30 Salle du 1^{er} étage de la Mairie (et en Visioconférence si demandé)

I. Objet de la réunion :

1. Appel à projets participatifs : rencontre avec la 1^{ère} adjointe de Tournefeuille et des porteurs de projets

II. Points abordés

Appel à projets participatifs :

Ce dispositif pourrait être mis en œuvre pour des collectifs, sans qu'ils soient obligatoirement rattachés à une association (comme à Tournefeuille). A confirmer si possible juridiquement parlant.

Cela n'est pas possible : il faut soit que le collectif se monte en association après que son projet ait été validé et choisi, soit qu'il soit « chapeauté » par une association. Du coup, nous allons voir si une association pourrait se porter volontaire pour assumer cette responsabilité sur le village. En effet, la municipalité ne peut pas financer un collectif non structuré.

Et il pourrait en particulier être utilisé par les Conseils de quartier qui vont être mis en œuvre.

Quelques conditions à affiner : projets d'intérêt général, de compétence communale, qu'il y ait des jeunes avec les adultes serait un plus, collectifs de 5 personnes au minimum. Les services techniques pourront servir d'appui technique.

L'objectif est de mettre en œuvre ce dispositif en 2022.

Nous avons donc rencontré Mme Isabelle MEIFFREN, 1^{ère} adjointe, accompagnée de Laurence STASKIEWICZ, Conseillère déléguée à l'économie sociale et solidaire, et par 4 porteurs de projets antérieurs, dont 1 est maintenant conseiller municipal.

Il s'agit de la 6^{ème} édition de cet appel à projets participatifs.

Le budget qui a été prévu cette année est de 20 000 € avec une aide maximum de 8 000€ par projet (40% du montant total budgété). Attention au déroulé financier de l'opération : il faut que le timing permette le vote du budget de chaque projet par délibération du Conseil municipal, afin que les sommes soient imputées, ce qu'il faut prévoir en mai-juin, de telle manière que les sommes puissent être versées en septembre.

Jusqu'à maintenant, tous les projets réalisables ont été validés et subventionnés, car le total n'excédait pas le budget prévu.

Pour ce projet, c'est un Comité de suivi mixte avec les services techniques, de 5-6 personnes qui s'y attelle et qui examine la faisabilité des projets, et qui rencontre systématiquement toutes les équipes porteuses de projet pour bien cerner les différents aspects de celui-ci, en particulier au niveau financier (en tenant compte des assurances à prendre, du problème souvent lié à la nécessité de stockage de matériel, etc.)

Il est important de vérifier que les projets n'engendrent pas des charges de fonctionnement importantes qui pourraient être ensuite imputables à la commune. La difficulté est souvent liée à la vie du projet dans le temps, avec le bénévolat qui doit lui être associée.

Une fois les projets validés et choisis par les habitants, une convention de partenariat est établie entre la municipalité et l'association qui porte le projet. Un modèle nous sera transmis.

Dans le budget prévu par les porteurs de projet, il faut systématiquement ajouter des frais de communication (estimés à 250€ à Tournefeuille) afin de pouvoir faire connaître le projet, le publier, le présenter lors de « la Criée » : manifestation ouverte au public pour présentation de tous les projets jugés faisables.

Pour que ce projet soit une réussite, il faut en parler aux associations, aux assistantes maternelles, conseils de quartier, etc. et intervenir lors des assemblées générales pour leur exposer la démarche.

Il nous est donné la plaquette de présentation de cet appel à projets, telle que distribuée aux habitants, comme modèle à travailler.

Ce qu'il faudra prévoir :

- *qui va s'occuper de mettre ce projet au point ?*
- *Faut-il limiter le nombre de projets à valider,*
- *Comment soutenir l'élaboration des projets,*
- *Transmettre aux autres comités, aux associations, etc.*
- Faire un planning précis pour pouvoir le mettre en œuvre
- Le présenter en Conseil municipal rapidement
- Travailler sur le règlement

Audrey, Ludivine, Anne-Marie et Joël sont prêts à travailler sur le sujet.

Le Comité prévoit la mise en œuvre de ce dispositif d'« appel à projet participatif » sur la commune pour 2022, avec demande d'un budget prévisionnel à intégrer pour cela.

III. Prochaine réunion

Prochaine réunion fixée au **mercredi 17 novembre à 20 H 00**

IV. Annexes

Tous les documents du Comité sont accessibles par le lien : <https://urlz.fr/ebw>

Les documents « Règlement » et « Dossier de candidature » 2021 de l'appel à projets participatifs de Tournefeuille sont dans « Réunion n°11 du 22-09-2021 »

Nota : *Les éléments en italique sont des rappels des précédentes réunions*